



Acte dernier vivant

Par Rose1342

Bonjour

suite au décès de ma mari

J ai un acte au dernier vivant tout usufruit achat maison en commun

Mon mari est décédé en août 2021 et j habite dans la maison depuis je viens de la mettre en vente avec l accord des 2 héritiers

Le notaire me dit que je dois payer un loyer au nus propriétaire de août 2022 au jour de la vente

je suis pleine propriétaire de ma part et j ai l usufruit de la part de mon mari lorsque nous avons signés l acte dernier vivant le notaire avait dit vous pourrez vivre dans la maison jusqu à votre mort ou si vous décidez de vendre

Je ne comprends plus avec un acte au dernier vivant tout usufruit nous devons rester qu un an?

Merci

Cordialement